

LIBRES OPINIONS

Trente-cinq ans après

Quelques lecteurs de la Volonté, dont la sympathie m'honore, m'interrogent sur ce que je pense des récentes déclarations et documents qui changent les positions respectives dans la vieille affaire Dreyfus. En formulant cette demande, mes correspondants vont au-devant de mes désirs. Je suis heureux de redire ici ce que j'ai déjà dit à la Salle Wagram, en m'expliquant pour plusieurs milliers d'auditeurs sur ce sujet brûlant. Je n'ai pas l'habitude, en pareil cas, de me dérober ou de balaier.

Puisque Dreyfus, accusé de trahison au profit de Schwartzkoppen, est mis sur ce point précis hors de cause par le colonel allemand, il va de soi que le procès, construit sur une base fautive, ne tient plus debout. Il faut se féliciter qu'un officier français soit reconnu de ce fait innocent et de ce qu'une telle imputation, lancée avec légèreté, puisse être soutenue encore de mauvaise foi.

Quand la seconde partie du drame commença, opposant les avocats de la révision aux plus hautes personnalités militaires et civiles de l'époque, j'ai le souvenir net de deux impressions capitales. Elles m'engagèrent dans la résistance à une campagne menaçant les intérêts supérieurs de l'armée et la marche régulière de la Justice. Les partisans de Dreyfus, aux prises avec les difficultés d'un recours normal, s'appuyaient sur la politique pour aboutir, et la querelle élargie prit couleur de lutte sur un autre terrain que celui de la culpabilité pour ou contre. Le souci des intérêts nationaux, que représentait, surtout à l'extérieur, le cabinet Méline-Hanotaux, domina chez beaucoup de Français le respect du droit individuel que l'accusation repoussait avec fureur.

Ici éclate l'immense responsabilité du général Mercier qui entraîna de nombreuses convictions par le crédit qu'il possédait, grâce à sa fonction, et qu'il exploitait sans réserve. Les erreurs commises pèsent lourdement sur lui. Je n'ai nul embarras à rappeler que le salut de la Défense Nationale, habilement lié à des hypothèses illusoire ou imaginaires, préoccupait seul ceux qu'il trompa.

En 1894, le ministre de la Guerre, m'ayant convié pour éclairer l'énorme clientèle du Petit Journal, dont j'étais alors effectivement directeur, je me rendis à son pressant appel. Après le récit détaillé des fuites multiples qui marquaient l'effort étranger ou ennemi pour saisir les secrets les plus précieux de notre armement et de notre mobilisation, le général Mercier, qui n'avait ni hésitation dans la parole, ni doute apparent dans la pensée, me parla des recherches confiées par lui à ses collaborateurs de l'Etat-Major. Il devait découvrir derrière le fameux bordereau, objet de l'enquête, un criminel, un nom. Le ministre m'affirma qu'ayant entendu prononcer celui de Dreyfus par ses enquêteurs, il avait immédiatement confirmé leur perspicacité par ces mots : « Je le savais. »

Au bout de l'entretien, qui dura une heure et demie, dénué de toute information, hors la sienne, il m'était donc impossible d'ignorer que le chef suprême de l'armée française n'avait pas eu besoin d'un avis de ses subordonnés pour être fixé, qu'antérieurement il tenait d'une source inconnue, pour lui indiscutable et certaine, le renseignement essentiel, permettant de désigner l'homme qu'il détruisait. Comment pareille confiance, solennellement présentée, qu'il rendit plus importante encore en s'adressant, pour m'émouvoir, moins au journaliste qu'à l'officier, n'aurait-elle pas prévalu ? Comment soupçonner les extraordinaires déviations et inventions, attribuées par indolence à la mystique militaire ?

Je caractériserai mieux la redoutable mentalité du général Mercier en comparant ce premier entretien avec le dernier que j'eus avec lui, et qui rompit nos relations, jusque-là très amicales. Avant le verdict de la Cour de Cassation, j'étais déjà hanté par certaines contradictions obscures et des incohérences qui me décidèrent à questionner l'ancien ministre de la Guerre, un jour où il me visitait dans mon cabinet de directeur de l'Éclair. Je le pria donc de me révéler enfin la signification exacte de son mot inoubliable : « Je le savais. »

A ma stupeur, le général assis

LIRE EN DEUXIÈME PAGE :
LE MOUVEMENT ESTHÉTIQUE
Georges Duhamel
par Victor BASCH

près de moi, dont j'appréciais les puissantes facultés et la mémoire excellente, répondit froidement en fermant ses yeux et son visage : « Je ne me rappelle pas vous avoir dit cela. » Son masque immobile et impénétrable m'est encore présent. Frappé, comme je l'avais été en 1894, d'une déclaration si formidable, en ayant pesé cent fois la force, l'ayant roulée dans ma tête aux heures critiques, je n'avais plus à constater que le mensonge total et monstrueux. La conversation fut courte : mon interlocuteur, plus gêné sans doute qu'il n'en avait l'air, se retira. Je me tus et depuis lors je ne l'ai plus revu.

Inutile de commenter l'abîme entre les deux moments, les deux états d'âme, les deux affirmations, ajouterais-je les deux mensonges : chacun tirera sans peine la conclusion qui demeure la mienne.

Plus tard, d'autres indices dirigèrent mon attention sur deux officiers mis en vedette par les débats de Rennes. Je les avais recueillis dans mon journal par générosité, jugeant avec candeur qu'ils avaient souffert pour la vérité. J'en fus peu réconforté. L'un d'eux, Gribelin, mécontent d'avoir été remercié par moi selon ses mérites professionnels, n'a pas reculé devant une odieuse calomnie, lorsque j'eus moi-même, à la Cour d'Assises, où me conduisirent les rancunes de Clemenceau et les menées de Poincaré, l'obligation de me défendre contre de honteuses dénégations. Mon éminent avocat à flétri Gribelin essayant de mordre la main qui l'avait nourri. D'ailleurs sa sottise et sa rouerie démasquées tournèrent à sa confusion.

De telles expériences n'inspirent pas simplement l'indifférence. Elles éveillent des inquiétudes qui m'ont préparé aux surprises, dont l'opinion sur l'affaire Dreyfus s'occupe passionnément. L'aisance et la continuité systématique avec laquelle tout un Etat-Major, dont l'autorité faisait foi, s'est lancé dans la marche d'une procédure scandaleuse, dénote d'étranges perturbations morales. Les pitoyables fautes, saires qui compromettent l'Armée dans cette aventure lui ont infligé un échec. Souhaitons que les divisions civiques dont ils furent coupables ne survivent pas à la cruelle leçon qui sera désormais comprise et qui nous garde pour l'avenir. Tout le monde n'a pas, comme Maurras, le don de pousser jusqu'au sadisme l'infatuation de l'infailibilité et le besoin de nier les lumières qui lui crévent les yeux.

Ernest JUDET.

LE MALENTENDU EST DISSIPÉ

Le président Hindenburg assistera aux fêtes de la libération

Berlin, 17 juillet. — Le président von Hindenburg a eu avec le chancelier et le président du Conseil un entretien au cours duquel le malentendu causé par l'interdiction du « Casque d'acier », a été dissipé.

Le président von Hindenburg prendra donc part aux fêtes de la République prussienne.

BILLET PARISIEN

HONNEUR

L'Italien Giraud a tué la Française Dervaux parce que, le délaissant, elle voulait se marier avec un Chinois. Il a d'ailleurs, fait tuer le Chinois par-dessus le marché. Et il ne regrette rien. Son honneur, dit-il, était en jeu.

Il est vrai que Louise Dervaux, l'infidèle, avait fait pire que de le lâcher. Pour mieux l'éloigner de sa vie, elle l'avait dénoncé à la justice et, par ses soins, l'avait fait condamner à mort.

Ce sont là choses qu'on pardonne malaisément. Giraud n'aurait peut-être pas été condamné à mort s'il s'était, de son plein gré, dénoncé aux autorités pour le crime de lèse-majesté qu'il avait commis. Il ne l'aurait sûrement pas été si Louise Dervaux s'était tuée.

On explique les réactions de l'homme aux abois, la haine qui grandit en lui, l'implacable besoin de vengeance qui, de l'échec de sa prisonnière, le conduit à la traîtrise. On comprend que, sa vengeance satisfaite, il se soit constitué prisonnier. C'est en justice qu'il se présentera devant les Assises. Qu'on le condamne à mort, effectivement cette fois, il l'acceptera tranquillement le verdict. Son honneur valait bien sa tête. Il peut payer.

Son honneur ! Avec des mots de la sorte, on va loin. Les religions, la morale courante ont imprimé dans le cerveau des hommes quelques principes rigides à sauvegarder. Pour d'autres, c'est la vertu à sauvegarder. Pour d'autres encore, l'honneur est le porte-monnaie.

Pour Giraud, âme simple et brutale, c'était son orgueil de Blanc bafoué par un Jaune. Giraud, à ses crimes près, ne manque pas de sagesse dans le monde. En cherchant bien, on en trouverait.

Bernard LECACHE.

LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE

L'Angleterre remet une réponse 'provisoire' au memorandum Briand

Le document britannique, qui exprime « sa grande sympathie pour le dessein français », émet néanmoins certaines réserves

Les notes des gouvernements belge, norvégien et portugais, sont également parvenues au Quai d'Orsay

Les puissances européennes continuent à faire parvenir au gouvernement français leur sentiment et, d'une façon générale, leur adhésion enthousiaste au memorandum de M. Briand, relatif à l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne.

La journée d'hier a réuni au Quai d'Orsay cinq nouvelles réponses importantes que les charges d'affaires des gouvernements britannique, belge, portugais, norvégien et hongrois ont remises. Nous les publions par la suite en en donnant l'essentiel.

Nos lecteurs trouveront d'abord ci-dessous le texte en extenso de la réponse de l'Angleterre, datée par le Foreign Office du 16 juillet.

Le gouvernement de Sa Majesté, dans le Royaume-Uni a examiné avec un profond intérêt le projet

M. HENDERSON
ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne

d'organisation d'un système d'union fédérale européenne présenté par le gouvernement français dans son memorandum du 17 mai. Il estime que les propositions aussi importantes par leur but et leur portée, demandent une étude attentive et prolongée. Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni considère également qu'il est de son devoir d'entreprendre cet examen en consultation avec tous les gouvernements de Sa Majesté dans la communauté britannique.

2. Voulu cependant donner satisfaction à la demande du gouvernement français de recevoir ses observations dans le memorandum du 15 juillet au plus tard, il a décidé de lui adresser la présente note dans le but de lui donner l'assurance que les observations et les suggestions qu'elle renferme ont un caractère préliminaire et provisoire.

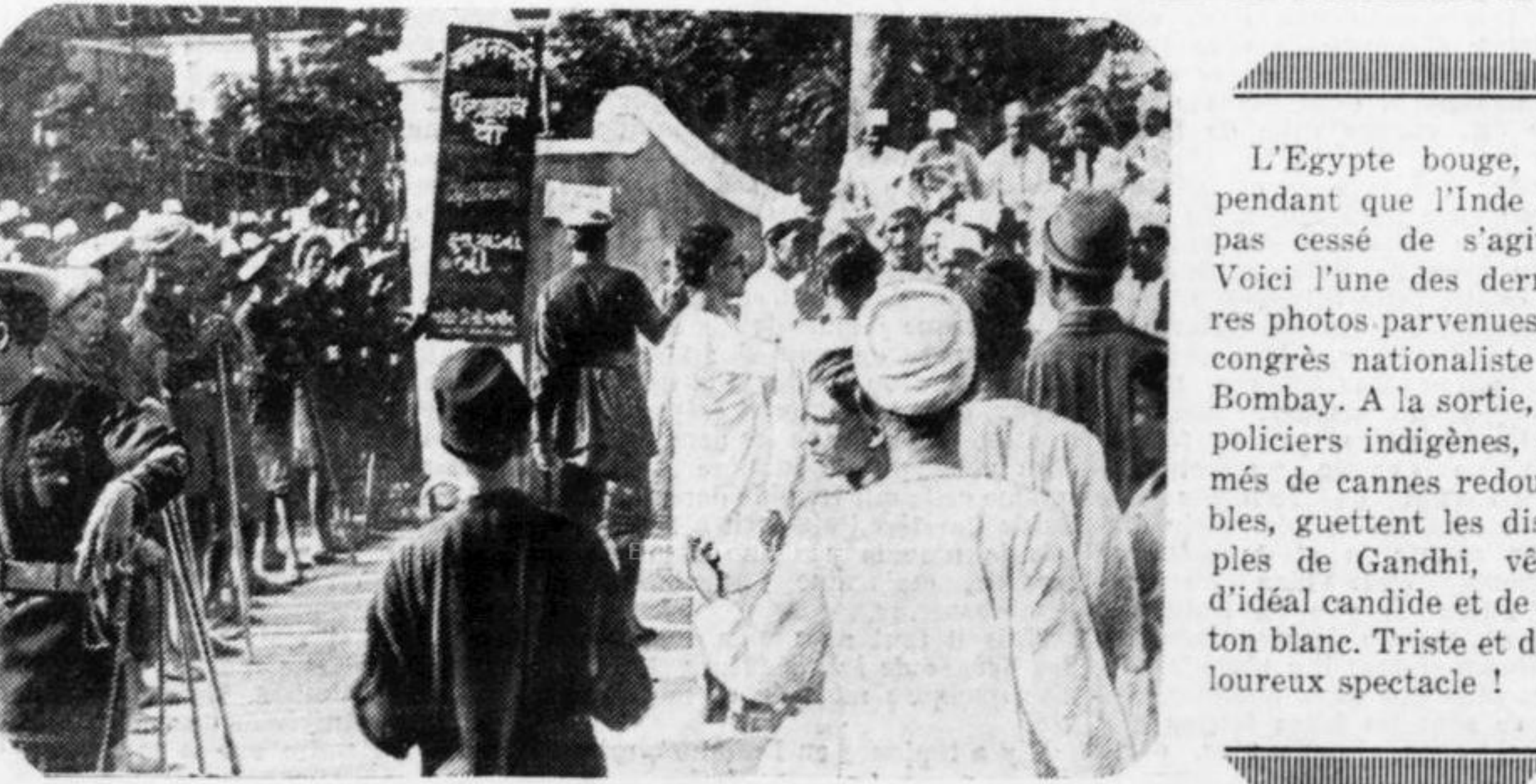
3. Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni comprend, aux termes du memorandum, que l'objet essentiel du gouvernement français est de détourner l'attention des peuples de l'Europe des hostilités du passé et des conflits d'intérêts entre eux dont on affirme quelquefois l'existence, et de l'attirer en revanche sur les intérêts plus importants qu'ils possèdent aujourd'hui en commun. Le gouvernement français espère par ses propositions favoriser une coopération plus intime entre les nations et les gouvernements d'Europe, et renforcer de la sorte les garanties contre une nouvelle guerre européenne.

4. Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni éprouve la plus grande sympathie pour ce dessein.

(Lire la suite en troisième page)

EN QUATRIÈME PAGE :
LES BONNES FEUILLES DE :
Sous l'olivier
par Edouard HERRIOT

AU CONGRES NATIONALISTE DE BOMBAY



APRÈS LES BAGARRES

Dix mille personnes assistent aux obsèques des manifestants tués à Alexandrie

Nahaspacha prononcera prochainement, à Gizeh un important discours

Le Caire, 17 juillet. — Un peu de calme est revenu. Cependant, on ne saurait affirmer que cette quiétude soit complète et doive demeurer. On s'attend même à de nouveaux mouvements et dans certains milieux on semble prévoir quelques désordres futurs qui se pourraient produire l'un ou l'autre des jours de la prorogation du Parlement, à la fois à Alexandrie et au Caire.

Un commencement d'insurrection a manqué se produire à nouveau

Le procureur général avait refusé que les cadavres des victimes de l'émence dernière soient retirés de l'hôpital du gouvernement avant qu'on ait procédé à leur autopsie, plusieurs cercueils que des manifestants rassemblés devant cet établissement sur lequel des pierres furent lancées.

La police a dû charger pour dégager les abords de l'hôpital. Aussitôt après que les formalités de l'autopsie ont été accomplies les autorités ont fait procéder à la mise en bière des corps et les ont fait remettre aux familles des victimes.

La foule a alors défilé dans les principales artères de la ville en poussant des cris répétés de « Vive Nahass ». Dans les cortèges figuraient plusieurs cercueils que des manifestants portaient sur leurs épaules.

Les obsèques des victimes des émeutes de mardi ont eu lieu hier au milieu d'une considérable affluence. On estime à une dizaine de mille le nombre des personnes qui suivirent jusqu'au cimetière les cercueils.

Toute la cérémonie se passa dans le calme et les assistants, après l'inhumation, se dispersèrent sans manifester aucunement.

La situation restant toujours tendue, les consuls étrangers à Alexandrie ont informé le gouvernement qu'ils éprouveraient de l'inquiétude si les forces actuellement à Alexandrie étaient réduites.

Parmi les arrestations, on confirme celles de quatre membres du Wafd, dont deux députés. Par contre on dément officiellement que le consul d'Italie ait été blessé mardi au cours des bagarres à Alexandrie.

Un discours de Nahaspacha

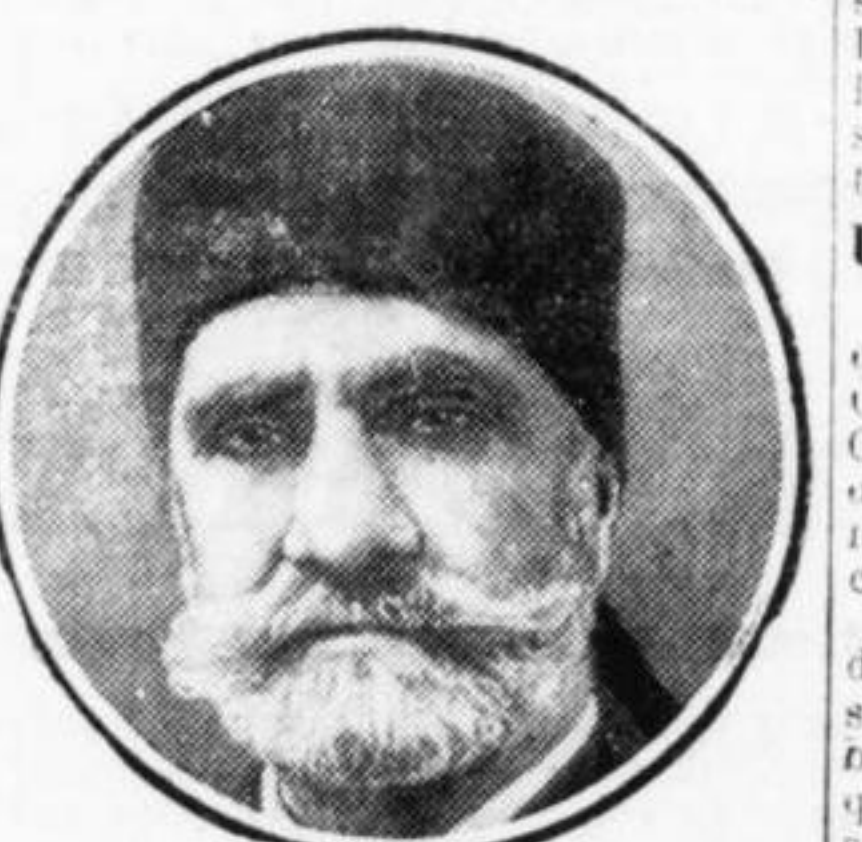
Nahaspacha ayant été invité par les habitants de Gizeh à venir parmi eux prendre la parole, a répondu à cette invitation par l'affirmative.

Nahaspacha se rendrait donc prochainement — la date n'est pas encore fixée — à Gizeh où il y prononcerait un important discours.

(Lire la suite en troisième page)

Le bey de Tunis a quitté Paris

Le bey de Tunis a quitté Paris hier matin à destination de Metz. Le souverain était accompagné de M. Mancoske, résident général de France en Tunisie, de son premier ministre, de M. Thierry, directeur de l'intérieur en Tunisie, du commandant Beucher,



AHMED PACHA

chef du cabinet militaire du résident, du commandant de Tournemire, directeur des affaires militaires en Tunisie et de sa suite.

Après un arrêt d'un jour et demi à Metz, le bey se rendra à Vichy par Lyon, puis à Marseille, où il s'embarquera le 24 à destination de Tunis.

Avant de quitter Paris, le bey de Tunis a remis à M. de Castellane, président du Conseil municipal, une somme de 10.000 francs pour les pauvres de Paris.

A QUI SERA LE "FRAM" ?



Simple et modeste comme s'il n'avait pas porté la gloire d'un savant, voici le Fram, le trois-mâts à bord duquel Fridtjof Nansen, mort il y a quelques mois, accomplit ses explorations polaires. La Société des Amis de Nansen et le Musée antarctique norvégien se disputent le glorieux bâtiment.

LE DRAME DE MEUDON

Joseph Giraud s'est constitué prisonnier

Louise Dervaux a succombé à l'hôpital

Mme Louise Dervaux, la cuisinière de Meudon qui avait été grièvement blessée, mercredi, par son ancien amant, le repris de justice Joseph Giraud, est décédée hier matin à 6 heures à l'hôpital civil de Versailles.

Mme Dervaux avait été atteinte de quatre projectiles, dont deux avaient perforé les poumons. Le Chinois Joe Taffi Mung, valet de chambre, qui avait été blessé au cours du drame, est dans un état aussi satisfaisant que possible. Le projectile, qui l'avait atteint au cou a pu être extrait.

On se rappelle que le meurtrier s'était enfui dans la direction des bois de Clamart. Sa capture paraissait devoir être une question d'heures car le signalement du condamné à mort par contumace était parfaitement connu.

Mais Giraud, qui avait pu gagner Paris, s'est constitué prisonnier, de lui-même, hier matin, à 10 heures, au commissariat des Epinettes.

Il avait déclaré en entrant : — Je suis Joseph Giraud. C'est moi qui ai fait le coup de Meudon. Je ne regrette rien. Vous pouvez m'arrêter.

M. Sorriaux, commissaire de police, avertit immédiatement la direction de la police judiciaire et fit conduire son prisonnier au Dépôt. Au quai des Orfèvres, on avait déjà, par ailleurs, reçu des nouvelles de l'assassin.

Celui-ci, en effet, qui dut passer la nuit dans le 7^e arrondissement, avait adressé au commissaire de police de ce quartier une lettre dans laquelle il annonçait vouloir se suicimer s'il « n'avait le courage ». Dans cette lettre, qui fut transmise à la direction de la police judiciaire, Giraud expliquait qu'il avait voulu tuer Mme Dervaux par jalousie et surtout parce que, dit-il, elle l'avait dénoncé à la police.

Giraud ajoutait qu'il ne se sentait pas de n'avoir pu achever sa victime et brûler son cadavre.

La lettre se terminait par une sorte de curieux testament : « Je possède encore une somme de sept cents francs, écrivait l'assassin. Elle est consignée à mon nom à l'hôpital de Draguignan d'où je me suis évadé. Je désire qu'elle soit distribuée aux pauvres de cette ville. »

Un marchand de vin « sidéré »

Ajoutons que dans les confidences qu'il avait faites auparavant à M. Guillaume, à la police judiciaire, Giraud s'est montré prodigue de détails sur son aventure, racontant longuement la préparation et les circonstances de son crime.

Il a dit encore qu'au lendemain de son mauvais coup, il avait « cassé la croûte » et bu un verre de vin blanc chez un marchand de vin du quartier des Epinettes. Celui-ci lisait justement un journal racontant le crime de Meudon et il en parla à Giraud.

En effet, cette affaire est épouvantable, répondit le criminel. Mais vous n'avez pas bien regardé la photographie qui illustre l'article. Examinez là, et, ensuite, voyez ma figure... Là là... C'est moi qui ai fait le coup.

Le marchand de vin en laissa tomber son journal de saisissement et voulut avertir la police.

— Inutile ! lui dit Giraud. Et il alla se constituer prisonnier.

EDITORIAL

Le parti le plus avancé

Les controverses doctrinales semblent de nouveau en faveur ; comment ne rebondiraient-elles pas durant cette période de vacances ? La revue la Renaissance, dirigée par le sympathique député de la Lozère, M. Charles Pomaret, vient d'ouvrir une enquête sur les tendances des jeunes : on pourra y constater l'influence grandissante du socialisme. Dans un intéressant « Cahier Bleu », M. Edouard Berth, tout en se demandant si un syndicalisme révolutionnaire est possible, signale l'intérêt des thèses soutenues par la Volonté qui tendent à « supprimer tout ensemble et le courant nationaliste et le courant révolutionnaire » et à établir la paix internationale et la paix sociale « par élimination de toute guerre d'États et de toute guerre de classe ». Dans la République, M. Pierre Dominique nous invite avec courtoisie à une utile controverse. Nous l'acceptons volontiers.

M. Berth a raison d'estimer que la Concentration répond pour nous non point seulement à une vue tactique mais à un idéal doctrinal. En d'autres termes, nous croyons que les radicaux peuvent fort bien trouver un terrain d'entente avec les républicains modérés tandis que, du point de vue social, tout le séparé des socialistes. Ce n'est pas d'ailleurs que nous méconnaissions la générosité du système marxiste ; mais il apparaît avant tout comme une construction abstraite, idéologique. Au contraire, la doctrine radicale, précisément parce qu'elle correspond à l'esprit moyen de la France, ne doit jamais perdre le contact avec les données expérimentales.

Faut-il préciser ? Le collectivisme ne nous semble nullement le but à atteindre. Affirmer que l'évolution y conduit infailliblement, c'est préjuger arbitrairement le cours de l'Histoire. Le moralisme agricole répond chez nous aussi bien à des traditions historiques qu'à des convenances géographiques. D'autre part, la création des Sociétés anonymes a diffusé le capital entre les mains de tous les porteurs d'actions ; ce qui n'avait point prévu Marx. Irréaliste, le collectivisme ne nous paraît pas souhaitable. Il méconnaît la psychologie humaine et amoindrit le meilleur stimulant de l'activité : c'est l'appât du gain, du bénéfice personnel. Au contraire le radicalisme défend et exalte le principe de la propriété individuelle. Il préconise une meilleure organisation de la production, non pas en refusant à l'animateur de l'entreprise sa part de bénéfices mais en rationalisant la répartition et le rendement. A cette rationalisation tout le monde doit gagner : le patron qui pourra moderniser à mesure des besoins de l'outillage et ne se verra pas distancer par les concurrents étrangers ; l'ouvrier qui ne souffrira pas du chômage et verra son salaire augmenter. C'est dire que le radicalisme est hostile à la lutte des classes ; il considère, comme l'a écrit M. Quennesson, « que les travailleurs sont solidaires de la prospérité de la production comme la rivière est solidaire des ruisseaux qui l'alimentent ».

A l'égard des congrégations économiques la position des radicaux n'est pas moins nette. Elle est déterminée par deux principes : les puissances d'argent doivent être subordonnées à l'intérêt général ; partant elles ne doivent pas imposer leurs vues à l'État mais être contrôlées par lui. C'est dire que nous adhérons aux réformes préconisées par notre ami Pierre Cot : nationalisation des monopoles de fait ; industrialisation des services publics, droit de regard de l'État sur certaines opérations bancaires.

En d'autres termes, nous souhaitons que sur le terrain expérimental et pratique, le parti radical n'ait peur d'aucun progrès social, d'aucune transformation et qu'il redonne ainsi le véritable animisme des forces républicaines.

Au Brésil, la neige tombe en abondance

Rio de Janeiro, 17 juillet. — Les vagues de froid sévissent au Brésil méridional, particulièrement dans les États de São Paulo, Paraná, Santa Catarina, Rio Grande do Sul, où des gelées sont signalées.

A Porto Alegre, la neige est tombée en abondance.

La température est descendue jusqu'à - 9°.

Les femmes ne pourront pas siéger à la Chambre Haute

Londres, 17 juillet. — La Chambre des Lords a rejeté par 53 voix contre 49 une proposition de Lord Astor, demandant que les pairsesses puissent siéger à la Chambre Haute au même titre que les pairs.

TOURISME ET TRANSPORTS MARITIMES

Comment j'ai visité le paquebot "France" dans le port du Havre

par Georges MICHELS

On se souvient du conflit qui a surgi au mois de mars dernier entre la Compagnie générale transatlantique et les Syndicats maritimes à propos d'une question de « gamelle » et qui fut la cause de l'immobilisation du paquebot « Ile-de-France » pendant plusieurs semaines dans le port du Havre.

J'ai eu l'occasion de me renseigner ces temps derniers dans les milieux compétents, au cours d'une enquête sur la situation touristique, et j'ai acquis la certitude que l'incident signalé plus haut avait eu une funeste répercussion outre-atlantique et même sur le continent. Même après plusieurs mois, le mauvais effet produit subsiste encore dans les esprits et il est regrettable de constater que nos Compagnies de navigation ont en général une mauvaise presse à l'étranger.

Nos amis les Américains ont été exaspérés du sans-gêne dont la Compagnie transatlantique a usé envers les passagers, dont les plus pressés durent rebroussement chemin et repartir à destination de l'Angleterre pour embarquer sur l'un des paquebots de la « Hamburg » ou de la « Canard Line » en partance pour l'Amérique. Les autres se débrouillèrent eux-mêmes.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir

avec une haute personnalité du commerce parisien, qui se trouvait précisément aux États-Unis, lors de la grève du personnel de l'« Ile-de-France », et qui m'a confié à son retour l'effet déplorable qu'un tel incident a produit dans les milieux commerciaux et industriels américains. Les gens sensés, concevoient difficilement qu'on puisse tolérer la suspension d'un grand service maritime par suite de divergences de vue entre les syndicats maritimes et une compagnie de navigation assumant la responsabilité du transport des passagers ; surtout, lorsqu'il s'agit d'un simple malentendu entre le personnel et les dirigeants, comme c'était le cas.

Il est inacceptable, que sous prétexte d'un arrêt brusque du travail à bord d'un paquebot assurant un service régulier, on immobilise pendant des semaines passagers, marchandises et courrier postal, sans que le gouvernement ait pris d'urgence toutes dispositions pour faire cesser un pareil scandale. Car, notez bien, ne disais moi interlocuteur, que les paquebots postaux sont restés à quai pendant toute la durée de la grève ; conséquemment le courrier à destination de l'Amérique est arrivé avec un retard considérable, causant une assez grande perturba-